Concertations

CONCERTATION PO: UN PROGRÈS ATTENDU

Le SeGEC souhaite, depuis le printemps 2004, la mise sur pied d'une structure de concertation entre autorités publiques et pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné. Il l'a fait savoir dans son mémorandum, et il a veillé à voir figurer ce point dans l'Accord de Gouvernement. Il en a également fait une condition de sa signature de la Déclaration commune en début de législature.

De quoi est-il exactement question? Il s'agit d'offrir aux PO subventionnés (libres et officiels) la garantie d'une concertation avec les autorités publiques pour l'élaboration de textes normatifs (décrets, etc.) relatifs aux matières qui relèvent de leurs compétences *(voir p. 4)*. Les enjeux sont multiples: établir en droit un certain équilibre dans les rapports entre les acteurs de l'enseignement (équilibre qui, par le passé, n'a pas toujours été respecté en fait), mieux reconnaitre le rôle spécifique des PO dans l'organisation de l'enseignement et mettre sur pied un modèle de gouvernance soucieux de promouvoir le principe de la distinction des rôles des différents acteurs (autorités publiques, PO, organisations syndicales) et de reconnaitre leur complémentarité.

La procédure de concertation envisagée est simple et suffisamment souple pour permettre l'élaboration d'accords et le constat d'éventuels désaccords.

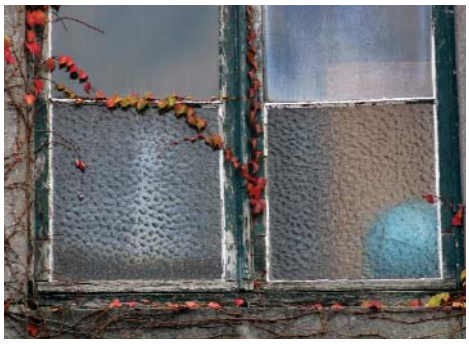

BÂTIMENTS SCOLAIRES: UN DOSSIER DÉLICAT

Le gouvernement a entamé une concertation avec les PO pour l'élaboration de modalités de partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) pour le financement et la réalisation de travaux pour les bâtiments scolaires. Cette concertation très délicate est en cours au moment de rédiger cet éditorial. Elle se heurte à des difficultés considérables, à la fois d'ordre politique, technique et financier. Le Conseil d'administration du SeGEC a défini les orientations du réseau à l'entame de la concertation. Vu l'importance de ce dossier pour les PO, le CA s'est réuni (et continuera à le faire) de manière exceptionnelle pour pouvoir prendre les décisions qui s'avèreraient nécessaires.

Photos: François TEFNIN

PÂQUES: UNE JOIE TOUJOURS RENOUVELÉE

Enfin, cette période pascale, où nous avons pu suivre le cheminement du Christ conduisant de la mort à la résurrection a été, pour les croyants, une période de recueillement et d'intériorité. L'apôtre Paul ne nous invite-t-il pas à "mourir avec le Christ et ressusciter avec lui"? Les croyants sont ainsi incités à dépasser leurs peurs et à passer du désespoir à l'espérance, et à une joie durable qui les aide à avancer au jour le jour *(voir p. 5)*. ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC